

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 24

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés : 16

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

25/11/2022

24 présents : *Avressieux* : REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : BOURBON Marie-Christine.
Champagneux : CAGNIN Georges. *Domessin* : ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. *La Bridoire* : / . *Pont de Beauvoisin* : FERRARI Myriam, YACONO Céline, BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel. *Rochefort* : ARGOUD Yves. *Saint Béron* : VERRIER Muriel, LARDE Alain. *Saint Genix les Villages* : BARBIN Régine, COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : VERGUET Nicolas à BOURBON Marie-Christine, SAUNIER Elise à CAGNIN Georges, MADELON Caroline à ANDRE Valérie, BERTHIER Yves à CEVOZ-MAMI Christian, PEYSSONNERIE Daniel à BERTHOLLIER Christian et PERROT Alain à LARDE Alain.

05 Absents : JOURDAN Véronique, VITTOZ Philippe, BILLON Pierre, CORMIER Philippe, PERSON Philippe.

OBJET : ENGAGEMENT DE LA PHASE ACT DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU LIEU PARTAGE CLIC' & RESSOURCES – FRANCE SERVICES ;

VU la délibération du 25 mai 2021 décidant de confier à Madame Estelle COMTE, Architecte à S^t Genix-les-Villages, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la phase 2 des travaux du bâtiment lieu partagé Clic & Ressources / France services pour un montant de 33 963,00 HT basée sur une enveloppe prévisionnelle des travaux de 257 300,00 € HT et précisant que dans un premier temps, seules les phases d'Esquisse et d'Avant-projet sommaire seront réalisées ;
VU la délibération du 26 avril 2022 approuvant la phase ESQUISSE du projet et mandatant le groupement de maîtrise d'œuvre de poursuivre sa mission afin de déposer le dossier de demande de permis de construire et de mettre à jour l'estimation du projet ;

Considérant que le permis de construire a été obtenu,

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux réévalué est de 354 000 € HT (en valeur novembre 2022),

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 30 voix pour ; 00 contre ; 00 abstention,

➤ **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle du coût des travaux de 354 000 € HT (en valeur novembre 2022),

➤ **MANDATE** le Président pour la poursuite du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'analyse des offres des entreprises candidates aux différents lots du marché public de travaux à venir ;

➤ **MANDATE** le Président pour engager toutes démarches nécessaires à la poursuite du projet, dont la préparation et la publication du marché public de travaux, dans les limites présentées ci-dessus.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 06/12/2022,

LE PRESIDENT,

Paul REGALLET

